

Sècheresse – Eaux superficielles, eaux souterraines et eaux potables – Situation de CRISE

Adopter les bons gestes pour protéger nos ressources.

Arrêté préfectoral du 01/08/2022 consultable en mairie

SÉCHERESSE DEPUIS LE 1ER AOUT 2022

Pour les :
EAUX SUPERFICIELLES
EAUX SOUTERRAINES
EAUX POTABLES

Protégeons nos ressources d'eau en agissant !



Fermer les fontaines en circuit ouvert (privé, publique). Ne pas prélever d'eau dans celles-ci, ni dans les cours d'eau, sources, plans d'eau.*

*Hors usages réglementés par l'arrêté cadre

Ne pas arroser les terrains de golf :

- **Jour et nuit** pour les fairways et départs
- De **9h à 20h** pour les greens de manière réduite au maximum



Ne pas nettoyer les façades et toitures.



Ne pas arroser les terrains sportifs.



Ne pas arroser :

- **Jour et nuit** pour les massifs fleuris, les pelouses, les espaces verts
- De **9h à 20h** les potagers



Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³.



Ne pas irriguer les cultures.



Ne pas laver sa voiture chez soi et en station.

Ma commune
est en
CRISE



Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, telle que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur <https://jura.gouv.fr> ou sur le site Propluvia